



# Association oecuménique pour la dignité au travail

Bulletin n°1 - automne 2017

Ne manquez pas la rencontre du

**5 octobre :**

voir en dernière page.

Découvrez notre nouveau site internet

**chretiensautravail.ch**

Ce numéro a été réalisé suite à plusieurs rencontres avec des personnes qui travaillent dans **les soins à domicile**. Nous avons cherché à écouter des soignants et des cadres et à réfléchir à leurs témoignages.

Dans les Eglises, leur travail concerne au plus haut point les paroisses dont la mission est, notamment, d'être proches des personnes fragilisées par l'âge ou leur état de santé.

## Vous n'auriez pas une tablette ?

Chez nous une personne sur deux vit en milieu urbain et là, une sur trois y vit seule. Le tissu social se dégrade. Les personnes âgées, qui ont plus que d'autres besoin de la solidarité de la communauté, deviennent plus nombreuses et vivent plus longtemps. Pour celles qui ne peuvent vivre chez elles sans aide, le recours aux soins à domicile est indispensable. Afin d'en limiter les coûts et d'en augmenter l'efficacité, on utilise, depuis quelques années, une tablette électronique pour toutes les transmissions : les informations, le dossier des patients et la facturation. Toutefois, pour régler les innombrables difficultés imprévues qui surviennent dans un tel travail, cet outil ne peut pas remplacer les échanges de vive voix. Quand ceux-ci sont absents ou trop rares, l'outil devient un symbole de tout ce qui est lourd à porter dans ce service difficile, constamment sous la pression financière des assurances maladie et des pouvoirs publics.

---

La tablette numérique n'est qu'un outil : elle peut rendre de grands services ou devenir le symbole de tout ce qui est trop lourd dans les soins.

---

Dans les temps que nous vivons, les aides-soignantes sont parmi les dernières personnes à pénétrer au domicile de leurs bénéficiaires. Elles y

constatent souvent d'innombrables difficultés. Bien des personnes ont besoin d'aide pour sortir leur poubelle, acheter un peu de pain frais, changer une ampoule, nourrir leur chat.

Les aides-soignantes constatent ces besoins mais ne peuvent y répondre que de manière très limitée : elles doivent respecter un catalogue de prestations où chaque geste est minuté. Que faire quand une personne n'a pas d'amis et ne bénéficie pas d'une famille pour les aider ?



©123RF/ Alexey Kuznetsov

Nos paroisses sont des lieux d'entraide qui offrent souvent des soutiens précieux à des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie. Mais de nos jours, elles ont moins de moyens du fait, notamment, de la diminution de leurs forces pastorales. Aujourd'hui, nous avons à réinventer des solidarités et aussi à interroger des logiques managériales qui tendent à tout réduire à des questions de gestion.

Pierre Farron

Forum oecuménique romand  
**samedi 18 novembre**

voir en dernière page

## Ecouter et attester !

Oui, il nous incombe d'attester ce que nous avons écouté ! Témoigner d'un effort de travail, même méconnu ; reconnaître un rôle assumé, des services rendus, une relation vécue !

Il s'agit de porter ici une parole qui doit libérer, comme nous-mêmes avons été libérés et reconnus : une parole de grâce et de gratuité, comme l'Évangile !

Notre association Chrétiens au travail, qui a cessé l'automne passé de s'appeler « Église et monde du travail », vous invite à tester cette parole positive.

D'abord en relayant auprès de soignants ou de soignés notre enquête 2017 (aux pages suivantes) sur les soins à domicile. Mais aussi en venant proposer – lors de notre assemblée du **5 octobre** (voir en dernière page) – d'écouter et de soutenir d'autres métiers de soins et de services.

Exerçons-nous ensemble à témoigner d'une parole commune !

Jean-Pierre Thévenaz, président

# Notre dossier : les soignants à domicile

Vous les avez reçus chez vous, ou vous connaissez quelqu'un qui ne reste chez lui que grâce à eux : les soignantes et soignants. A elles ou à eux la vie quotidienne, la santé, la propreté, l'alimentation : tout peut dépendre de leur aide.

Localement, dans le canton de Vaud, c'est le Centre Médico-Social qui les envoie. Le système suisse porte le nom alémanique de Spitex : il a développé une gestion contrôlée du temps et des tarifs de ces soins, la même pour tout le pays.

pressions à une réduction des coûts qui viennent interférer.

Le financement de ce service est pourtant partagé : partie médicale aux assurances maladies, partie sociale (l'accompagnement à domicile) aux contributions cantonales et communales. Mais derrière la gestion des finances et du temps, ce sont d'abord des relations professionnelles qui sont vécues ici et qui seront ou non porteuses de confiance : encourageons donc les responsables à les assumer dans la confiance, au service de la

*réci-proque et le service aux collègues, la disponibilité pour servir dans des com-missions du personnel ;*

*2. un regard ouvert et critique sur l'entre-prise, une capacité de discuter en son sein, l'égalité de traitement à l'intérieur de l'équipe de collaborateurs et collabora-trices, la juste compensation des efforts et des horaires irréguliers sur la base d'une convention entre partenaires sociaux. »*

Et les 10 principes européens d'**un travail digne** :

1. *Un travail digne* crée des produits de réelle valeur.

2. *Un travail digne* respecte la dignité de chacun, femme ou homme de tout âge, comme créature à l'image de Dieu.

3. *Un travail digne* fournit un service au prochain.

4. *Un travail digne* offre la chance de remplir sa vocation et de compléter sa formation.

5. *Un travail digne* ne pèse pas trop sur la création, il limite la pollution et le gaspillage de ressources naturelles.

6. *Un travail digne* fournit au moins un revenu de subsistance dans de bonnes conditions de travail.

7. *Un travail digne* laisse au travailleur la possibilité d'influer sur les pratiques et les rythmes de travail.

8. *Un travail digne* favorise suffisamment le repos et la détente, la santé et la sécurité.

9. *Un travail digne* donne à chaque membre de l'équipe de travail le droit de participer aux décisions.

10. *Un travail digne* permet de combiner vie de famille et travail rémunérateur et garantit aux femmes et aux hommes une sécurité sur toute la durée de leur vie.



©123RF/ Alexander Rath

Les bénéficiaires doivent être reconnus dans leurs besoins, les soignants dans la dignité de leur service. Et chacun peut connaître une personne qui n'a malheureusement pas reçu la reconnaissance espérée. Quel rôle se donnera ici une Église, une paroisse, pour les personnes concernées localement ?

Notre dossier vise à comprendre dans quelle mesure la qualité de la santé et des soins à domicile est bel et bien réalisée dans les conditions actuelles de travail offertes aux soignantes et soignants. Parfois c'est déjà le cas, parfois en revanche des crises ont été mal gérées (vous lirez ci-dessous des témoignages allant dans les deux sens), parfois les outils de gestion semblent compliquer la tâche plutôt que la faciliter, et souvent il y a des

dignité, tant des soignants que des bénéficiaires !

Ce dossier sera l'objet de discussions (et d'élargissements à d'autres métiers et structures de soins !) lors de notre assemblée du soir du jeudi 5 octobre : nous vous y attendons pour construire cette action si vous en partagez les intentions, les convictions profondes.

Deux rappels à ce sujet :

– d'abord deux de nos cinq thèses de 2016 sur « **notre vision du travail** » :

*« Une existence croyante, libérée et animée par le Christ, se traduit selon nous dans la pratique professionnelle par :*

1. *la reconnaissance de chaque personne et de ses quali-fi-cations, le respect d'autrui, horizontal et non hiérarchique, l'écoute*

# Crises de confiance

Des employeurs évoquent souvent ce « rapport de confiance » nécessaire lorsqu'ils veulent justifier un licenciement en disant qu'un employé a brisé leur confiance.

Collaboratrices et collaborateurs ont aussi besoin d'un « rapport de confiance », mais on ne les voit guère écrire à leur supérieur hiérarchique pour lui dire qu'il a brisé leur confiance et doit quitter sa fonction... Or une fonction de soignant est un engagement, un service, un souci des bénéficiaires: sentir qu'on nous fait confiance pour assumer cette fonction fait partie des bases mêmes du travail. La qualité de la relation de travail dépend donc de l'attitude prise par le supérieur hiérarchique.

Une personne qui reconnaît avoir commis un jour trois erreurs sous le stress raconte qu'elle en ressentait une forte culpabilité – qui fut renforcée évidemment par le fait que son responsable l'a ensuite convoquée. Mais sur le coup, alors qu'elle n'était qu'à 4 ans de sa retraite, elle a remis sa démission, acceptée, au lieu d'être invitée à solliciter un cadre de travail allégé, moins stressant et moins risqué, pour ses dernières années de vie

suivi dans cette situation d'urgence le protocole d'information interne, elle a reçu un blâme. Et face à l'incident subi, son responsable local ne lui a pas apporté le soutien qu'elle aurait attendu : elle n'a pas trouvé la force de revenir au travail.

Une troisième, une soignante noire, déplore le silence de son responsable local lorsque des propos racistes lui ont été adressés pour la pousser à prendre une retraite anticipée.

Un dernier exemple un peu différent : une soignante n'a pas contrôlé le total des heures qui lui étaient payées par rapport aux heures qu'elle avait annoncées, moins nombreuses. Trop payée, elle a dû rembourser en fin d'année en une seule fois plusieurs centaines de francs. À ses yeux, ce contrôle ne relevait pas de ses obligations, l'erreur n'était pas chez elle, et le remboursement aurait donc pu et dû être échelonné pour être supportable.

Les conditions de travail sont un lien mutuel où la confiance est certes attendue dans les deux sens, mais où les difficultés de gestion d'une crise ne devraient pas retomber sur la person-

Celles-ci peuvent-elles avoir confiance?

Les attitudes semblent varier beaucoup d'un endroit à l'autre et d'une période à l'autre : souhaitons aujourd'hui que dans l'ensemble du dispositif la confiance progresse ! Et que pour cela elle puisse être demandée (fût-ce à hauts cris !), puis discutée et enfin établie !

Jean-Pierre Thévenaz

## Prenons la parole, ensemble !

Nous ne possédons pas la Vérité. Nous n'en sommes que les témoins et les chercheurs. Ce n'est surtout pas une raison pour nous taire ! Dans une société multiculturelle et multireligieuse, les chrétiens ont leur contribution à apporter et leur mot à dire.

Dans un monde où il y a tant de destructions et de morts, nous sommes les témoins de Celui qui nous enseigne, envers et contre tout, la Vie : le Christ.

Aujourd'hui, les Eglises sont trop souvent silencieuses face aux violences sociales et écologiques. Au sein de notre association, nous croyons à l'importance d'une prise de parole modeste mais courageuse.

Pierre Farron



©123RF/ lightwise

professionnelle.

Une autre, victime d'un incident grave sur le chemin d'une intervention, a annoncé être dans l'impossibilité d'intervenir ; mais, n'ayant pas

ne employée, plus faible évidemment que la structure qui l'emploie. Les supérieurs responsables ont des ressources et du personnel pour résoudre dans la dignité les difficultés frappant les personnes employées.

# Le point de vue d'une infirmière

Il y a plus de 50 CMS dans notre canton, dans lesquels l'ambiance de travail peut varier de manière importante. A deux reprises, d'abord en automne dernier avec Jean-Claude Huot dans le cadre de la Pastorale œcuménique dans le monde du travail, puis en février dernier avec le comité de notre association, j'ai eu l'occasion de rencontrer des aides-soignantes de plusieurs CMS de Lausanne. Leurs récits faisaient état de graves problèmes dans leur travail, avec de sérieuses conséquences pour leur santé. Par la suite, notre comité a essayé de s'informer auprès d'autres personnes, travaillant dans des régions différentes. Nous avons alors découvert que la situation dans ce secteur d'activité varie beaucoup d'une région à l'autre même si, partout, les soignantes doivent travailler sous une double pression financière : celle des assurances maladies et celle du canton.

Dernièrement, j'ai rencontré une infirmière qui travaille en dehors de Lausanne. Je l'ai d'abord interrogée sur le catalogue de prestations, établi avec les assurances-maladie, dans lequel un temps est défini pour tous les soins.

A votre avis, ce catalogue permet-il encore de faire son travail dans de bonnes conditions, tant au niveau des soins que de la relation ?

- Je pense que oui. Les temps du catalogue sont en général suffisants et laissent une petite marge de manœuvre aux soignants. Ainsi, un temps de 40 minutes est prévu pour une toilette : aider la personne à se lever, à prendre sa douche, à s'habiller et à s'installer sur un siège. Si nécessaire, on peut dépasser le temps prévu mais il faut alors le justifier. La liste des soins est établie par la référente, une infirmière.

Avez-vous connaissance de situations de burn-out dans votre travail ?

- Je vois parfois des personnes épuisées au secrétariat : elles doivent sans cesse répondre au téléphone tout en faisant un tra-

vail administratif très difficile, notamment la planification de l'activité des soignantes. Ce travail, dont l'importance est capitale, ne fait l'objet d'aucune reconnaissance.

En ce qui concerne les aides-soignantes, il m'est plus difficile de répondre car j'ai peu de contacts directs avec elles. Je les rencontre essentiellement lors de colloques.

Comment les aides-soignantes transmettent-elles leurs constatations au sujet de la situation des personnes dont elles s'occupent ?

- elles les communiquent d'abord par écrit, par voie électronique. Quand elles signalent une difficulté, l'infirmière responsable prend contact avec elles

notre santé au travail ainsi qu'une assistante sociale sont à disposition des soignantes en difficulté. L'infirmière est informée de tous les arrêts maladie.

Auriez-vous un souhait à exprimer ?

- j'aimerais qu'on prenne en compte les difficultés de parage du personnel soignant. Dans le cadre de leur travail, ces personnes devraient bénéficier d'un macaron pour pouvoir se parquer plus facilement. Elles doivent consacrer beaucoup de temps à chercher des places de parc, ce qui allonge leur temps de travail et en augmente le coût. De plus ...les amendes de parage sont à leur charge.

Propos recueillis par  
Pierre Farron



©123RF/ tu ned in 123

A quand un macaron semblable à celui des médecins, permettant aux soignantes à domicile de se parquer ... moins difficilement ? Le stress du parage pèse lourdement sur leur temps de travail, sur les coûts des soins et, en cas d'amende, sur leur modeste salaire.

pour en parler. Les colloques, tous les 15 jours, permettent d'aborder avec des médecins et des psychiatres les situations les plus difficiles rencontrées.

De quel soutien une personne en difficulté dans son travail au CMS peut-elle bénéficier ?

- Une infirmière qui s'occupe de

# Témoignage d'une assistante en soins et santé communautaire

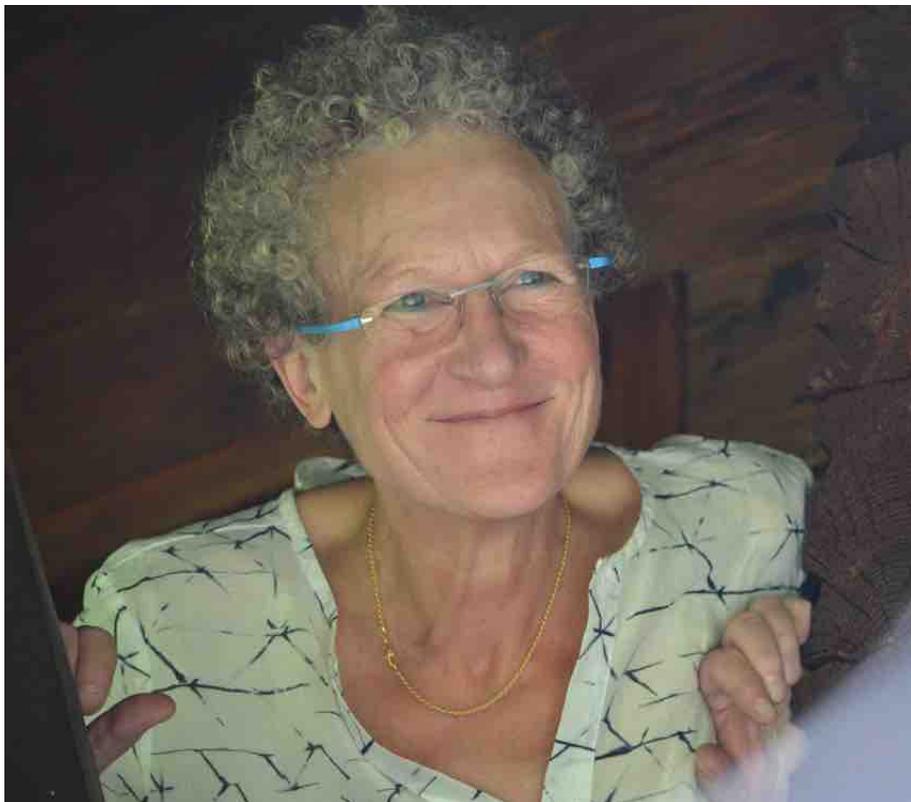
Une assistante en soins et santé communautaire a une formation qui se situe entre celle de l'infirmière et de l'aide-soignante.

Et de ses responsables ou supérieurs, elle attend et apprécie donc cette attention à l'humain et cette écoute, avec les signes de reconnaissance

on finit brûlée : le burn-out en guette plus d'une, plus d'un !

Nous devons constamment faire confiance à d'autres pour le reste du fonctionnement des soins – mais pour nous-mêmes, l'organisation fait-elle assez pour que nous nous sentions nous aussi en confiance ?

Jean-PierreThévenaz



Anne-Marie Cossy reconnaît son privilège : elle a la vue d'ensemble sur une situation particulière et peut justifier le temps accordé à la personne qu'elle va aider, en prenant aussi le temps de la relation.

Ce que bien d'autres soignants regrettent de ne plus pouvoir offrir, faute de temps, elle en a le mandat : comprendre ce que vit la personne bénéficiaire et l'aider dans ses propres démarches. Dans sa vie privée également, elle est une personne de contact pour sa région des Ormonts, tant comme paroissienne chrétienne que comme conseillère communale.

Elle est fille de vigneron et a davantage le souci de voir grandir les choses – humaines, en l'occurrence – que de suivre des démarches administratives. Les cadres administratifs inspirés par le souci de rentabilité risquent de bloquer ce dont l'humain a besoin : des relations motivantes, les idées et la créativité, même pourquoi pas le rêve constructif.

indispensables en retour, quand ils savent les donner.

Elle a été active pendant 6 ans comme membre de la Commission du personnel de son association régionale de soins : ce rôle était important, elle a beaucoup donné et reçu, bénéficiant notamment de formations utiles dans les questions d'organisation.

Il faut reconnaître que les soins à domicile sont une grande organisation qui requiert de la part de ses collaboratrices et collaborateurs beaucoup d'énergie pour justifier tous leurs actes : il reste peu de place pour la simple confiance des supérieur-e-s envers leurs employé-e-s.

La « formation » qui a peut-être manqué, pour une génération de soignants au-dessus de 50 ans, très engagés et responsables comme elle, c'est d'apprendre l'art du lâcher-prise, dit-elle. On ne peut plus faire tout ce qu'on aimerait faire, ce qu'on se sentirait devoir faire – et si on ne lâche pas,

## Occasions de rencontre

Vous souhaitez partager vos préoccupations par rapport au travail ?

Notre association vous en donne l'occasion dans des soirées, avec pic-nic, telles que celle du 5 octobre (voir en dernière page).

Il y aussi le Forum oecuménique romand monde du travail qui permet des échanges très riches, notamment dans les temps en petits groupes.

Pendant l'année, la Pastorale oecuménique dans le monde du travail propose des moments de rencontre tels que : groupe d'écoute, révision de vie, méditation chrétienne.

Voir notre site internet.

# Association Chrétiens au travail : « dignité »

Notre association Chrétiens au travail a rencontré et interrogé depuis février dernier une quinzaine de soignants intervenant à domicile.

L'aide est un magnifique métier, une leçon de vie. Mais elle ne se réalise pas en solitaire : elle se fait en réseau avec plusieurs autres intervenants. L'ensemble des intervenants d'un Centre Médico-Social sont gérés par une direction locale qui, de plus en plus, utilise des relais informatiques assez lourds : les anciens outils d'enregistrement des visites ont été remplacés ces dernières années par des communications en deux sens par téléphones portables puis par tablettes informatiques. Ce ne sont

se couple à l'interdiction de certains gestes hors des soins, paraissant pourtant requis par le sens de l'humanité. Les patients dont le besoin serait aussi de pouvoir parler se trouvent lésés par une intervention purement technique où le soignant n'a plus le temps d'écouter mais « fait son travail » aussi rapidement que prescrit. Parfois il lui est possible de justifier le temps supplémentaire de l'échange, en décrivant le cas particulier du bénéficiaire concerné, mais cela encore prendra du temps...

Le soignant doit rendre des comptes sur son intervention non seulement à son supérieur, mais à l'ensemble du système de soins. La gestion des

Notre association Chrétiens au travail a donc entendu et écouté divers témoignages de soignants blessés dans leur dignité et s'est adressée à l'AVASAD pour demander, par souci de la « dignité dans les soins à domicile », une attention véritable aux personnes. Nous avons soutenu leurs demandes pour que la qualité de leur travail ne soit pas menacée, que leur dignité de professionnels soit reconnue et que leurs conditions d'emploi soient respectueuses.

Les intervenants en soins à domicile sont des personnes avec leur dignité, qui ont besoin d'une relation d'emploi respectueuse de cette dignité. Les

organiseurs du travail et les chefs directs ont à cet égard des obligations autres que techniques et financières : ils ont affaire non à des exécutants, mais à des collaboratrices et collaborateurs. Et la santé des bénéficiaires est décidément une chose trop sérieuse pour dépendre d'une gestion technique des prestations dont les coûts cachés sont finalement plus lourds que les économies visées.

Nous avons souligné essentiellement les points soulevés lors de notre soirée de février 2017, soit trois problèmes : le rôle des chefs, le minutage des soins et la communication par tablettes.



Nous sommes en relation avec le réseau européen CALL - Church Action on Labour and Life. Voir notre site internet

plus les rencontres au bureau ni les colloques qui donnent l'occasion de s'informer, alors que précédemment l'information réciproque entre collègues passait par là. Il faut simplement lire sur sa tablette les messages reçus, tous les messages !

La communication informatique est ressentie comme envahissante à l'heure des soins, d'autant plus lorsqu'elle

divers Centres médico-sociaux locaux est en effet portée par sept centrales régionales, elles-mêmes membres d'une association vaudoise : l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), qui traite de toutes les questions d'organisation technique et financière. Les centres locaux gardent la responsabilité organisationnelle et les directions régionales le rôle d'employeur.

Le rôle des chefs : on attendrait d'eux reconnaissance et aide, on penserait qu'ils sont chargés de faire circuler l'information. Or, souvent, dans leur responsabilité locale, ils ne donnent pas les retours attendus. Ils sont d'ailleurs eux-mêmes sous pression, soumis à une hiérarchie d'autres chefs en-dessus d'eux, dans une organisation complexe de l'information et des décisions. Plusieurs chefs ne sont

## dans les soins à domicile »

manifestement pas formés à leur responsabilité de gestion d'un personnel compétent et soucieux de bien faire, et il en résulte un fort taux de maladies et de départs de collaborateurs qui refusent les conditions imposées. Seuls quelques chefs sont syndiqués.

Le minutage des soins : chaque geste de soin, médical ou non, est minuté dans le catalogue des prestations établi par l'association faîtière suisse. Localement, l'intervention est prescrite par un message au soignant, et celui-ci doit en rendre compte immédiatement sur le même système informatique, le cas échéant en motivant les raisons d'un dépassement des minutes prescrites. Ces justifications remontent du Centre local aux organismes employeurs et aux assurances, qui peuvent demander des compléments d'information ou provoquer un contentieux à négocier avec l'instance supérieure.

La communication par tablettes : comme toute l'information passe généralement par ce canal, il n'y a plus d'autre forme de debriefing et de communication autour des interventions. Le nombre de colloques et de rencontres est restreint. Les messages sur les tablettes envahissent le temps des soignants, au travail et en-dehors: selon ce que des soignantes nous ont rapporté, il arrive dans certains CMS qu'un changement d'horaire soit transmis durant la nuit pour le lendemain à une personne à temps partiel comme si elle travaillait sur appel et n'avait pas d'horaire familial prioritaire. Les tablettes fonctionnent 24h/24 et localisent la personne

même hors du travail. Et le temps de lire les messages n'est pas compté comme temps de travail...

Un bilan des méthodes utilisées est indispensable, car la manière d'organiser les soins, introduite depuis quelques années, a pour conséquence un stress important, tant chez les bénéficiaires que chez les soignants, vu la pression exercée sur le temps alloué par le catalogue de prestations, qui ne doit pas être dépassé en principe, ou dont le dépassement doit être expliqué.

Faute de temps, il y a un risque pour les bénéficiaires d'être l'objet d'une erreur ou d'une inattention à quelque chose de grave ou à un besoin d'aide important : une écoute, des conseils, l'échange de confidences, la discussion sur des projets de vie et des démarches administratives, etc. La relation avec le bénéficiaire n'est plus prioritaire : on le traite comme un acheteur de soins.

La dignité des soins comme engagement professionnel risque alors de se trouver dévalorisée : pris pour de simples exécutants, les intervenants sont démotivés. Il y a davantage de maladies, d'accidents et de burn-out dans le personnel, lorsqu'il est trop mal soutenu. Les plus insatisfaits quittent leur emploi pour ne pas tomber malades, et le désintérêt pour la profession s'accroît.

Nous appelons à mettre l'humain au centre, pour la qualité des soins et la dignité des intervenants.

## Sécurité alimentaire ?

L'article proposé au vote le 24 septembre ne répond pas à notre objectif : défendre les paysans dans leur dignité de producteurs. La « sécurité alimentaire » proposée passerait par le marché agroalimentaire et le commerce transfrontalier à bas prix, sans favoriser le travail de nos producteurs.

Quel que soit le résultat du vote sur ce projet de loi, qui nous paraît d'un faible intérêt, notre comité tient à réaffirmer son soutien à l'initiative du syndicat paysan Uniterre pour la **Souveraineté alimentaire** de la Suisse sur laquelle nous voterons l'an prochain. Nous en rappelons ici les points essentiels.

### L'initiative pour la Souveraineté alimentaire

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs sont menacés par une logique marchande qui met à mal aussi bien leur travail que notre environnement. Avec d'autres, nous voulons agir, pour défendre la dignité du travail.

L'initiative d'Uniterre est courageuse et protectrice. Elle a le mérite de proposer **une vision cohérente d'une agriculture viable** incluant :

- des conditions cadres : une agriculture paysanne et indigène plutôt qu'industrielle et mondialisée, écologiquement responsable
- des structures favorisant l'acquisition de revenus fondés sur le travail agricole plutôt que sur un gardiennage du paysage
- des mesures pour préserver les surfaces cultivables, garantir la liberté d'utilisation de semences non-industrielles, interdire durablement les OGM (organismes génétiquement modifiés), freiner les importations de basse qualité et renoncer aux subventions à l'exportation.

Notre nouveau site internet :

**chretiensautravail.ch**

avec des nouvelles, régulièrement mises à jour, sur nos activités et nos projets.

**Nous vous encourageons à le découvrir et à y naviguer.**

# Invitation jeudi 5 octobre à Lausanne

Défendre la dignité au travail, c'est une écoute, une parole, une attention. Notre association vous offre des occasions de partager cette attention et de réfléchir aux situations économiques avec des personnes d'horizons très divers.

Nous vous invitons à participer à notre prochaine rencontre, centrée sur **la dignité au travail dans plusieurs métiers** (soins à domicile, autres métiers de la santé, agriculture, journalisme, et bien d'autres sans doute...)

**jeudi 5 octobre à 19h**

à la salle de St-Laurent, **avec un pic-nic**.  
Les boissons sont offertes.

\* **21 h 15** : brève ASSEMBLEE ANNUELLE

A l'ordre du jour :

- 1) Adoption du p-v de 2016.
- 2) Activités en cours.
- 3) Comptes 2016.
- 4) Election du Comité pour 2017-2018.
- 5) Divers, actions futures.

**L'assemblée sera courte mais nous avons besoin de la présence de nos membres.**

Elle sera suivie d'une verrée.

## Forum œcuménique romand Monde du travail

**samedi 18 novembre 9h15-16h15**

### Le travail m'éclate ! Choix réels ou contraints ?

Il aura lieu à **Lausanne** dans les locaux de la paroisse catholique St-Etienne, **Route d'Oron 10** (à 5 mn de la station du M2 La Sallaz).

Les contraintes liées à l'emploi et à la recherche d'emploi ne sont pas les mêmes selon que l'on est homme ou femme. Quand les facteurs de la migration, la formation ou la charge familiale (élever seul-e ses enfants) s'y ajoutent, cela finit par faire lourd. Qu'est-ce qu'on fait de tout cela ?

Avec **Mme Magdalena Rosende**  
du Bureau de l'Egalité du Canton de Vaud

et **Frère Marcel Durrer**.

#### Informations pratiques :

\* Participation gratuite ! Un don libre est bienvenu pour couvrir les frais – merci !

\* Un atelier avec animation pour les enfants des participants sera proposé, sur inscription.

8<sup>e</sup> FORUM  
CECUMÉNIQUE  
ROMAND



**Délaï d'inscription :**  
**10 novembre**

– en précisant le nombre et l'âge des enfants si vous souhaitez bénéficier des animations qui leur sont destinées, par courrier ou téléphone chez

Jean-Louis Cretin (PMT)  
Grand-Rue 110, 2720 Tramelan.  
077 460 91 48 ou  
032 487 41 48

jean-louis.cretin@eglisettravail.ch

#### Organisateurs :

Pastorale Monde du Travail (PMT) en Suisse romande, un service de l'Eglise catholique / [www.eglisettravail.ch](http://www.eglisettravail.ch)  
Pastorale œcuménique dans le Monde du Travail du canton de Vaud / [mondedutravail.eerv.ch](http://mondedutravail.eerv.ch) ou [www.cath-vd.ch/mondedutravail](http://www.cath-vd.ch/mondedutravail)  
Ministère Evangile et Travail de l'Eglise protestante de Genève  
Association Chrétiens au travail, Vaud / [chretiensautravail.ch](http://chretiensautravail.ch)  
Famille Franciscaine Romande / [www.capucins.ch](http://www.capucins.ch)  
Communauté de Travailleurs Chrétiens, membre du Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens  
Communauté Romande de l'Apostolat des Laïcs / [www.lacral.ch](http://www.lacral.ch)